

Deuxièmement, certaines responsabilités nous incombent en tant que membres de la Commission internationale. Nous nous sommes efforcés de jouer ce rôle avec justice et impartialité, et nous continuerons de le faire. Je serais le dernier à nier que le cours des événements au Vietnam ait à certains égards importants dépassé le mandat de la Commission. Toutes les parties admettent cependant que la Commission, en tant que représentant des puissances de Genève, ne peut se laver les mains de la situation. Elles reconnaissent aussi que la Commission aura un rôle à jouer dans le cadre de tout règlement final et peut-être en aidant d'abord à faciliter cette solution. Étant donné les chances qui sont offertes à cet organisme, je puis dire que de l'avis des trois puissances de la Commission nous sommes justifiés à maintenir notre présence au Vietnam, en dépit des anomalies et des déceptions qu'offre la situation actuelle.

Troisièmement, en dehors du rôle que le Canada est à même de jouer en qualité de membre de la Commission internationale, nous avons essayé d'utiliser notre influence nationale pour encourager un avènement de la paix au Vietnam. Nous l'avons fait grâce aux étroits rapports que nous entretenons avec les États-Unis et à l'accès que nous avons auprès du Gouvernement de la République démocratique du Vietnam à Hanoï, ainsi que bien entendu auprès du Gouvernement de la République du Vietnam à Saïgon. Je ne veux pas exagérer l'influence dont un pays comme le Canada peut user dans une affaire de ce genre qui a mis en jeu la puissance et le prestige d'au moins trois des grandes puissances. Je ne voudrais pas non plus offrir au Comité la promesse que nos efforts auront à la longue des résultats plus que marginaux. Mais je suis convaincu d'une chose: nos efforts risquent d'être inutiles, s'ils ne sont pas déployés dans les limites de ce qui est réaliste en fonction de la situation. Il est mieux de les exercer dans la direction d'un dénominateur commun que les parties jugent elles-mêmes raisonnable et qu'elles sont prêtes à accepter. Nous n'intimiderons pas non plus les parties pour qu'elles acceptent une politique qu'elles jugent contraire à leur intérêt national fondamental. C'est là une chose dont je demanderai à ceux qui voudraient nous voir suivre une autre ligne de conduite de se souvenir.

Quatrièmement, le Gouvernement canadien a déclaré à maintes reprises qu'il était prêt à fournir sa propre contribution à un règlement éventuel au Vietnam. Un règlement de ce genre comportera presque certainement une forme de présence internationale qui offrira aux parties intéressées la garantie indispensable que les conditions de l'accord sont mises en oeuvre avec justice et efficacité. Si considérant l'expérience directe que nous avons du problème vietnamien depuis treize ans, le Canada était invité à prendre part à un effort international de maintien de la paix au Vietnam, sous les auspices des puissances de Genève ou des Nations Unies, je suis sûr que nous serions prêts à accepter cette responsabilité dans les limites de nos moyens. Nous reconnaissons aussi depuis longtemps qu'il peut être indispensable, dans la période qui suit immédiatement un règlement, que les pays intéressés organisent un effort collectif pour le redressement économique de toutes les parties du Vietnam. Je rappellerai au Comité que nous avons déjà témoigné de notre intention de participer à un effort de ce genre et que nous observerons notre engagement lorsque le moment viendra.